

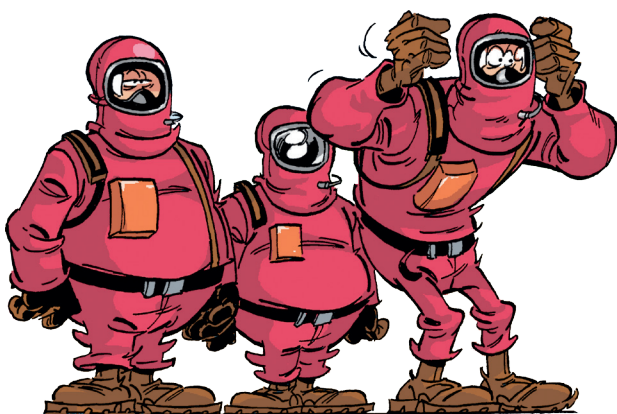


Lors de l'utilisation de produits d'entretien, de travaux mécaniques, au sein du SDIS ou même chez vous, prenez connaissance des étiquettes et conformez-vous aux recommandations données par le fabricant :

- des phrases de risque « R » et des conseils de prudence « S » ainsi que le(s) nouveau(x) pictogramme(s) sont présents sur l'emballage du produit chimique dangereux pur,
- pour les préparations ou mélanges de produits chimiques, les pictogrammes européens (orange avec écriture noire) sont toujours d'actualité.

Risques associés

- Brûlure, amputation
- Intoxication, gêne respiratoire voire décès
- Incendie, explosion selon l'inflammabilité du produit
- Cancer, altération cellulaire, troubles de la fertilité pour les produits cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)



Mesures générales de prévention

En activité non opérationnelle :

- conserver toujours les produits chimiques utilisés **dans les emballages d'origine ou adaptés avec étiquetages** dans un endroit adéquat (muni d'une rétention, ventilé)
- les **fiches de données de sécurité** (FDS) doivent obligatoirement être transmises par le fournisseur. Elles indiquent les risques pour la santé et les mesures de prévention et de protection, et doivent être transmises au service de médecine professionnelle et préventive. En cas d'exposition, le centre antipoison doit pouvoir aider.

En activité opérationnelle :

- **périmètre** de sécurité
- **engagement** minimum de personnels
- lors des reconnaissances, **ne pas manipuler d'éléments** pouvant être souillés, **ne pas marcher dans des flaques**
- solliciter l'**engagement d'une équipe spécialisée RCH** (CMIC)

Mesures générales de protection

En activité non opérationnelle : **revêtir les EPI** prévus au poste de travail par la consigne de sécurité (tablier, gants, lunettes voire protection respiratoire).

En activité opérationnelle : **revêtir la tenue de protection chimique** appropriée en cas d'urgence. La tenue de feu, l'ARI peut protéger un minimum de ce type de risque.

Nom de la substance ou mélange
Formule et concentration

Pictogrammes

Mention d'avertissement
(ATTENTION ou DANGER)

Mentions de danger

Conseil de prudence « S »
Autres informations
(CAS, CE, fabricant, vendeur...)

Méthanol
CH₃OH
98%

DANGER

H225 : Liquides et vapeurs très inflammables
H370.1 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H301 : Toxique en cas d'ingestion
H311 : Toxique par contact cutané
H331 : Toxique par inhalation
Toxique par contact oculaire

N° CAS : 67-56-1 Étiqueté par : scienceamusante.net
N° CE : 603-001-00-X

Consultez les étiquettes des produits concernés, elles sont faites pour vous permettre de protéger au mieux votre santé et votre sécurité !